

Avenant au marché passé avec l'entreprise Loulin

Le conseil municipal,

Vu les augmentations survenues au cours de l'exécution des travaux de captage

Vu la nécessité de l'exécution d'un 3<sup>e</sup> captage et de l'installation de conduites de jonction

1<sup>o</sup>) décide de passer avec l'entreprise Loulin de Jarville un avenant au marché initial portant de 472089<sup>1</sup> à 946651<sup>1</sup>. Le montant total des travaux soit une augmentation de 409569<sup>1</sup>.

2<sup>o</sup>) Autorise son maire à signer cet avenant

3<sup>o</sup>) Crée les ressources nécessaires au financement de la part des dépenses restant à la charge de la commune.